Piscine de :	Circonscription de :

Ecole : ……………………………………………….**Classe** :……………..…**Effectif** ………………………..

Commune :…………………………………………………….

TEST DE NATATION EXIGE POUR LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES
Fiche à joindre au projet pédagogique

La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève **à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique (4), sur un parcours de 20 mètres (2), habillé** de vêtements propres (tee-shirt et, si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une **brassière de sécurité** conforme à la réglementation en vigueur, avec passage **sous une ligne d'eau, posée non tendue (3).**
En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une **chute arrière volontaire (1)**. Si le test est réalisé en milieu naturel, le départ est effectué de la même manière à partir d'un support flottant.
Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'une profondeur au moins égale à 1 m 80.
cf : circulaire n° 2000-075 du 31 mai 2000, B.O. n°22 du 08 juin 2000, modifiant le 1er paragraphe du II.4.3 de la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, B.O n° 7 du 23 septembre 1999

LES ELEVES DONT LES NOMS SUIVENT ONT SUBI LES EPREUVES DE CE TEST.

NOMS, Prénoms	**CHUTE (1)**	**20 M (2)**	**PASSAGE (3)**	**AISANCE (4)**	**REUSSITE**
Codage : OUI pour réussite NON pour non-réussite					

Autorité certifiant la réussite au test :

Nom :……………………………… Date : Signature
Prénom :……………………………
Qualité :…………………………….